



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN
CGT, FSU, Solidaires, Syndicat des Avocats de
France, Syndicat de la Magistrature**

Le gouvernement sous pression face à la liberté de manifester

Aujourd'hui, se tenait devant le juge des référés du Conseil d'État, l'audience pour demander l'abrogation de l'interdiction générale et absolue de manifester et de se rassembler sur la voie publique. **Délibéré prévu au plus tard lundi 15 juin 2020.**

Nos organisations (CGT, FSU, Solidaires, Syndicat des Avocats de France et Syndicat de la Magistrature), aux côtés de la Ligue des droits de l'Homme et de SOS Racisme, considèrent qu'il est urgent, **dans un État de droit, de rétablir la liberté fondamentale de manifester !**

Alors que le déconfinement de la population se poursuit, que les activités commerciales et de loisirs reprennent progressivement, que le second tour des élections municipales est prévu, il est devenu intolérable et incompréhensible que les citoyens ne puissent pas exprimer collectivement leurs revendications syndicales et politiques.

En effet, la liberté de manifester est la seule liberté connaissant des restrictions graves qui n'ont pas évolué en fonction de la situation sanitaire favorable. Pire, malgré la nette amélioration de la situation sanitaire, le gouvernement entend maintenir l'interdiction de manifester au-delà du 10 juillet 2020, fin de l'état d'urgence, par un projet de loi déposé au Parlement hier. Le risque d'une atteinte grave et prolongée à cette liberté fondamentale pourrait donc se poursuivre ! La protection de la santé n'est, en réalité, qu'un prétexte pour étouffer les mobilisations sociales.

Pourtant, toutes les manifestations qui se tiennent actuellement montrent qu'il est possible de manifester tout en respectant les consignes sanitaires.

Le gouvernement est donc sous pression de la rue mais également, désormais, sous la pression du juge administratif !

Prochainement, des manifestations en soutien à l'hôpital public et aux soignants se préparent, nos organisations sont, plus que jamais, prêtes à organiser des rassemblements et des manifestations dans le respect des règles sanitaires et ne s'en priveront pas !

Le respect de la liberté de manifester est plus que jamais une urgence et une exigence démocratique !

Montreuil, le 11 juin 2020